

Histoire approfondie de la musique 601

Fiche de cours



Nombre de crédits : **4**
Prérequis : **Histoire de la musique 602**
Corequis : -

Activité(s) d'apprentissage :

| Type | Description | Quadri. | Pond. |
|-------|------------------------------------|---------|-------|
| Cours | Histoire approfondie de la musique | Q1 | 1 |
| Cours | Histoire approfondie de la musique | Q2 | 1 |

Description :

ACQUIS D'APPRENTISSAGE ET OBJECTIFS

L'unité d'enseignement vise à :

-approfondir les notions vues aux cours d'histoire de la musique antérieurs, ouvrir une curiosité plus personnelle et élargir les références historico-musicales (en relation étroite avec la formation collective et individuelle)

- sensibiliser l'étudiant à la manière d'envisager des thématiques de culture musicale comme des problématiques (évolution des formes, des genres, des fonctions prêtées à la musique, de l'esthétique etc)

- *1,2,3,4,6

CONTENU

Au choix :

Groupe I. Etude spécifique de courants musicaux des 17ème et 18ème siècles (Cours Q1 et Cours Q2 : total 60 heures)

Groupe II. Etude spécifique de courants musicaux du 19ème siècle (Cours Q1 et Cours Q2 : total 60 heures).

Selon leur intérêt et/ou leur disponibilité horaire, les étudiants peuvent choisir de s'inscrire dans le groupe I ou le groupe II. Ils doivent notifier leur choix auprès du professeur.

NB. Les étudiants de l'Option Musique Ancienne doivent suivre le Groupe I.

METHODE

-Cours hebdomadaires de 2 heures 30 (cf. grille horaire) sous forme d'exposés par le professeur (avec soutien de projections de documents visuels et auditions musicales).

-Un syllabus est à la disposition des étudiants.

Pour rappel : les notes de cours établies par le professeur permettent de réussir l'examen mais elles ne remplacent pas pédagogiquement le bénéfice d'assister au cours où les informations sont plus détaillées et explicites. Les auditions musicales qui illustrent le cours font partie de la matière.

Bibliographie recommandée :

Ulrich MICHELS, Guide illustré de la Musique, Collection « Les Indispensables de la Musique », Paris, Fayard, 2 tomes (1988 & 1990)

EVALUATION

A la fin de chaque quadrimestre de cours, est organisé un examen écrit portant sur la matière de l'activité d'apprentissage terminée.

Les deux activités d'apprentissage font l'objet d'un examen écrit au troisième quadrimestre si nécessaire.

Comme pour tous les cours généraux, dans le cadre des épreuves écrites, il est attendu que les étudiants démontrent une assimilation compétente et personnelle du contenu et des méthodes du cours. L'étudiant évitera donc une réponse toute faite. Sauf avis contraire, lors des examens, l'usage des moyens de télécommunication n'est pas admis.

* Références au Cadre de Compétences Musique

*Conservatoire royal de Bruxelles
Version du 25/01/2018 - document non contractuel.*